

Réponses de François Fillon

20 questions posées aux candidats à la Présidence de la République sur leur engagement à mettre en œuvre des mesures de santé publique simples et efficaces.

L'usage du tabac :

1. En augmentant les taxes, porterez-vous à 10€ le prix du paquet de cigarettes dès 2017 ?
2. En augmentant les taxes, vous engagez-vous à porter progressivement le prix du paquet de cigarettes à 20€ en fin de quinquennat ?
3. Vous opposerez vous à tout financement par l'industrie du tabac d'une activité publique ou privée ne relevant pas directement de la production et de la distribution ?

(1, 2, 3) Les méfaits du tabac ne sont plus à démontrer. La lutte contre le tabagisme passe, notamment, par l'augmentation du prix du paquet de cigarettes, Le prix du paquet de cigarettes doit continuer d'augmenter. Néanmoins, cette disposition est de plus en plus contournée par le développement d'un marché de contrebande, sur le territoire ou par internet, qui casse les prix. La lutte contre ce marché parallèle est indispensable avec notamment, une meilleure coordination entre les services douaniers et de répression des fraudes. La lutte contre le tabagisme passe par le respect de la loi Evin : interdiction de fumer dans les lieux publics, les écoles, les universités, interdiction de vente de tabac aux mineurs, interdiction de toute publicité et propagande directe ou indirecte en faveur du tabac. Enfin et d'abord, la lutte contre le tabagisme passe par la prévention en particulier chez les plus jeunes. La prévention est le premier volet de mes propositions santé.

L'usage de l'alcool :

4. Remplacerez-vous l'avertissement légal « l'abus d'alcool est dangereux pour la santé » par « l'alcool est dangereux pour la santé » ?

(4) - L'avertissement « l'abus d'alcool est dangereux.... » pourrait être effectivement remplacée par « l'alcool est dangereux ... ». Néanmoins, il faut s'interroger sur l'efficacité de tels avertissements. Les avertissements portés sur les paquets de cigarettes en caractères noirs et occupant la moitié du dos du paquet ne peuvent être plus forts et brutaux : Fumer tue, Fumer peut entraîner une mort lente et douloureuse, Leur impact apparaît très limité sur la diminution de la consommation de tabac. La conduite d'études de sciences humaines et sociales visant à identifier quelles sont les stratégies les plus efficaces pour diminuer la consommation d'alcool (et de tabac) est indispensable.

5. Remplacerez-vous la mention créée par les alcooliers : « à consommer avec modération » par l'étiquetage de la quantité d'alcool pur en grammes et le nombre de calories dans chaque contenant (bouteille, canette...)?

(5) -La mention « à consommer avec modération » est nécessaire. La mention du degré d'alcool est une obligation légale et, de fait, toujours respectée. Rendre plus explicite ce que représente l'expression « degré » en indiquant pour chaque contenant la quantité d'alcool contenue et le nombre de calories correspondant ne changerait pas l'esprit de la législation actuelle. C'est à étudier.

6. Taxerez-vous les boissons alcoolisées en fonction du nombre de grammes d'alcool pur qu'elles contiennent ?

(6) Courant 2011 avec un effet au 1^{er} janvier 2012, mon gouvernement a augmenté la fiscalité sur les boissons alcoolisées en prenant en compte leur degré d'alcool. Cette taxe, on pouvait s'y attendre, a été contestée et a fait l'objet d'une demande de question prioritaire de constitutionnalité examinée dans un premier temps par la Cour de Cassation. La demande a été rejetée. La taxe a été mise en œuvre.

7. Limitez-vous les messages publicitaires à la nature du produit (vin, bière...) et à son degré d'alcool ?

8. Les interdirez-vous dans les médias qui s'imposent à tous : sur Internet, par des affiches sur la voie publique, dans les transports en commun et à la radio ?

(7, 8) - La loi Evin encadre la publicité sur les boissons alcoolisées que ce soit du point de vue du support ou du contenu. Néanmoins, un amendement de la loi Macron voté en juin 2015 a prévu un assouplissement de la loi en créant une distinction entre "information" et "publicité" en particulier sur les vins, l'objectif de cet amendement étant de favoriser les « produits du terroir ». Il faudra évaluer les conséquences éventuelles de cet amendement.

Le surpoids, l'obésité et la sédentarité :

Pour s'opposer à l'ingérence de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution dans les politiques publiques, vous engagez-vous à mettre en place :

9. Le logo à 5 couleurs 5C/NutriScore (du vert au rouge) sur la face avant des emballages, permettant de comparer la qualité nutritionnelle des aliments

(9) - L'information des consommateurs sur la qualité nutritionnelle des aliments est indispensable. Le NutriScore est entré en application depuis le 1^{er} avril 2017. Il n'est pas obligatoire car le règlement européen stipule que les industries alimentaires le pratiqueront sur le mode du volontariat. Je suis favorable à cet étiquetage recommandé par le Plan National Nutrition et Santé. C'est un étiquetage simple à 5 couleurs que le consommateur pourra s'approprier facilement. Mais cet étiquetage ne remplira son but que s'il est accompagné d'une politique générale d'information du consommateur. Je mènerai une politique d'information pendant mon quinquennat.

10. Une réglementation de la publicité en fonction de la qualité nutritionnelle des aliments visant à moduler la pression

11. Une taxation en fonction de la qualité nutritionnelle des aliments (proportionnelle à la teneur en gras, sucre, sel et densité calorique)

(10, 11) – La publicité sur les aliments sucrés, gras est encadrée. Les mentions de type « bouger plus, manger moins » sont appliquées. Faut-il aller au-delà ? Faut-il une taxe « Nutella » ? C'est l'information des personnes et la prévention qu'il faut privilégier plus que de nouvelles taxes. Je rappelle que la prévention est au cœur de mes propositions Santé et qu'elle commence dès l'école maternelle avec un grand Plan Santé à l'Ecole.

12. Des dispositifs financiers favorisant l'accès à la pratique d'activité physique dans la vie quotidienne.

(12) L'activité physique que ce soit par la simple marche lors des déplacements quotidiens en particulier en milieu urbain et la pratique de sports doivent être favorisées. L'aménagement pédestre des villes et la mise à disposition dans les parcs et jardins d'équipements sportifs ainsi que des parcours nature/santé sont des priorités. Des projets de randonnées, comme à titre d'exemple « Le sentier métropolitain du Très Grand Paris » reliant une centaine de communes de la métropole doivent être encouragés. Les associations sportives doivent être soutenues. La pratique du sport à tous les âges de la vie doit être promue. Cela s'inscrit pleinement dans l'éducation à la Santé.

L'insécurité routière :

13. Abaissez-vous de 90 km/h à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur les voies sans séparation des sens de circulation ?

14. Assurerez-vous le respect des limitations de vitesse en augmentant le nombre et l'usage des radars mobiles, en interdisant le signalement de tous les contrôles de vitesse par une loi ?

15. Assurerez-vous la qualité du dispositif de retrait de points ?

16. Créez-vous une expertise technique des infrastructures routières comportant une programmation de la réduction des risques liés aux obstacles verticaux ?

(13, 14, 15, 16) – L'engagement de Jacques Chirac en juillet 2002 contre l'insécurité routière et la mise en place d'un grand Plan de sécurité routière a été une avancée majeure en diminuant d'un facteur trois la mortalité sur les routes. Mais avec 3469 morts en 2016 et une ré-augmentation annuelle de la mortalité depuis 2014, ainsi que fortement des blessés notamment en « deux-roues motorisées », on ne peut rester sur ce satisfecit. L'aménagement des routes en termes de sécurité doit rester une priorité. Les contrôles de vitesse mais aussi d'alcoolémie et de stupéfiants sur les routes doivent être renforcés et rendus plus efficaces par la généralisation de l'équipement en tablettes informatiques des équipages gendarmes et policiers. La pédagogie des stages de récupération de point doit être revue avec un objectif de sensibilisation individuelle aux risques de mortalité mais aussi d'handicap moteur majeur. Enfin, l'amélioration des équipements des voitures, camions et motos en termes de sécurité (freins, détection d'obstacles,) doit être privilégiée et être une voie de recherche et développement.

La promotion inadaptée des médicaments :

17. Introduirez-vous les associations de patients et d'usagers dans les instances qui délivrent l'autorisation de mise sur le marché des médicaments et dans celles qui surveillent leur efficacité et l'apparition d'effets toxiques ?

(17) – L'ANSM a mis en place en 2013 un comité d'interface avec les associations de patients et d'usagers. Après 3 ans d'activité, une évaluation de son fonctionnement pourrait être faite et une adaptation décidée en fonction de cette évaluation. Enfin, rappelons que les données de l'Assurance Maladie, non-utilisées aujourd'hui, constituent un véritable observatoire de santé publique qui doit permettre la détection d'effets toxiques de médicaments. L'accès à ces données, sous couvert du respect de la confidentialité, est nécessaire.

18. Interdirez-vous aux laboratoires pharmaceutiques la promotion de leurs produits par des visiteurs médicaux ?

(18) - Le nombre de visiteurs médicaux a considérablement diminué au cours de ces dernières années : de plus de 20 000 dans les années 2000 à moins de 13 000 en 2014. La Loi de décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé a conduit à préciser et encadrer les objectifs de la visite médicale en milieu hospitalier, objectifs centrés sur l'information. Une charte « de l'information promotionnelle » a été signée en octobre 2014 par le comité économique des produits de santé (CEPS) et le Les Entreprises du Médicament (LEEM). C'est le respect de cette charte qui doit être promu.

19. Vous engagez-vous à donner à l'université et aux instances conventionnelles agréées par les pouvoirs publics l'exclusivité de la formation médicale continue ?

(19) - La formation continue des professionnels de santé – ou DPC - est un axe de mes propositions santé. Elle doit être renforcée. Elle est essentielle à un moment où l'explosion des connaissances et des techniques, ainsi que la réorganisation des soins modifient l'exercice professionnel. La formation continue fait partie des missions d'enseignement de l'université pour les professions médicales. Des modalités innovantes d'enseignement doivent être développées en particulier « les cours en distanciel ». Tout intérêt promotionnel de telle ou telle pratique ou produit de santé doit être exclu. Les recommandations de la HAS devront guider le contenu des enseignements.

20. Interdirez-vous toutes les formes de promotion des produits présentés comme susceptibles d'améliorer la santé et dont l'efficacité n'est pas démontrée ?

(20) - Les médicaments dont le service médical rendu n'a pas été démontrée (ou n'est plus démontrée) sortent du champ du remboursement par la sécurité sociale. La publicité des médicaments est, par ailleurs très encadrée. Il faut rester très vigilant sur ce point.